



Fédération
des comités de parents
du Québec

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À MADAME SUZANNE ROY, MINISTRE DE LA FAMILLE

Dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du prochain plan d'action
concerté pour prévenir l'intimidation et la cyberintimidation

Novembre 2024

REMERCIEMENTS

La Fédération des comités de parents du Québec tient à remercier sincèrement le ministère de la Famille de nous donner l'occasion de faire valoir le point de vue des parents dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du prochain plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation.

1. COORDONNÉES

Organisation représentée : Fédération des comités de parents du Québec

Représentée par :

- Corinne Payne, Directrice générale, dg@fcpq.qc.ca
- Mélanie Laviolette, Présidente, president@fcpq.qc.ca

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

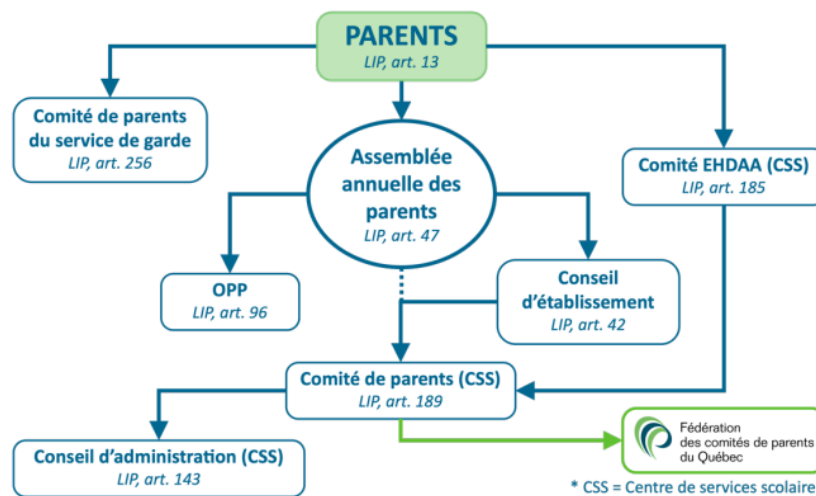
La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a pour mission, depuis 1974, la défense et la promotion des droits et des intérêts des parents et des élèves des écoles publiques primaires et secondaires en vue d'assurer la qualité des services et la réussite de l'ensemble des élèves. Sa raison d'être provient de la désignation, lors de l'Assemblée annuelle des parents des écoles, d'une personne représentant les parents de chacune de celles-ci au comité de parents du centre de services scolaire.

Elle a également pour mission d'accompagner et de soutenir ses membres, soit les comités de parents de plus de 90% des centres de services scolaires du Québec. L'engagement parental dans les structures scolaires, c'est plus de 18 000 parents bénévoles qui donnent de leur temps et partagent leur expertise afin d'assurer la qualité des services que reçoivent leurs enfants dans une perspective de développement de leur communauté et de la société québécoise. Outre leur présence dans le centre de services scolaire au sein du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les parents bénévoles œuvrent au sein des conseils d'établissement, des organismes de participation des parents, des

comités de parents utilisateurs du service de garde de leur école et des conseils d'administration.

La FCPQ est reconnue comme l'organisme de premier plan pour la promotion et la défense des droits des parents et des élèves du Québec.

Voici une image qui représente l'engagement parental au sein des instances scolaires:



La FCPQ s'est exprimée à de nombreuses reprises au cours de ses 50 ans d'existence quant à l'importance de mieux protéger les élèves contre l'intimidation et la cyberintimidation.

La position de la FCPQ a toujours été à l'effet que chacun a un rôle à jouer pour maintenir un environnement scolaire sécuritaire, incluant les parents. Les parents engagés sont des partenaires incontournables pour connaître les besoins locaux en matière de prévention de l'intimidation, par leur lien direct et leur vue d'ensemble sur leur milieu.

Par ailleurs, ce combat contre l'intimidation et la cyberintimidation doit être mené sur tous les fronts et par tous les acteurs de la société : c'est une responsabilité partagée!

Déjà en 2012, la Fédération s'exprimait ainsi « *Comme l'a rappelé la Fédération (...), l'intimidation, c'est l'affaire de tous. (...) La lutte contre l'intimidation et la violence peut et doit être amorcée à l'école, un milieu de vie significatif pour nos jeunes... Dans tous les cas, les parents considèrent comme essentiel le partage d'informations entre le milieu touché, la famille et la communauté afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous* »¹.

En 2014, la Fédération abondait dans le même sens : « *la lutte contre l'intimidation illustre parfaitement la nécessité d'agir en complémentarité et en cohérence, car des actes de cyberintimidation peuvent être posés ou subis en dehors de l'école, très souvent à la maison, mais ils découlent fréquemment d'un conflit vécu à l'école et leurs répercussions seront vécues à l'école* »². (Nos soulignements)

Plus d'une décennie plus tard, la position de la FCPQ est toujours la même. Les élèves d'aujourd'hui sont également des membres de la communauté et sont les travailleurs de demain. Les différents milieux et sphères de vie ne sont pas hermétiques. Ainsi, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation doit être amorcée à l'école mais doit également se poursuivre à la maison et dans la société dans son ensemble. Pour ce faire, tous les acteurs de ces différentes sphères doivent être soutenus pour l'exercice de leurs responsabilités respectives.

Dès lors, dans le cadre de sa mission, la FCPQ a travaillé sans relâche pour faire entendre la voix et les préoccupations des parents, mais également pour les informer et les outiller en matière d'intimidation.

A. Porter la voix des parents en matière d'intimidation

En 1997, la FCPQ demandait la création d'un poste de commissaire aux plaintes afin d'assurer la défense et la représentation des enfants de façon adéquate et de façon plus spécifique qu'en utilisant les services du protecteur du citoyen. Ses

¹ Mémoire déposé à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi no 56, Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, p.2, point 1.3, https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/FCPQ_PL-56-Final-1.pdf

² Mémoire « La lutte contre l'intimidation : Les parents font partie de la solution », décembre 2014, p 6, point 5.2.

préoccupations ont été réitérées en 2000³, en 2003⁴, puis en 2008⁵ avec différentes idées, dont la création d'un bureau des plaintes et l'élargissement du mandat du protecteur du citoyen. C'est notamment grâce aux travaux et aux demandes de la FCPQ que le rôle du protecteur de l'élève fut ajouté à la *Loi sur l'instruction publique* en 2009.⁶

En 2012, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, déposait un projet de loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. La FCPQ avait alors déposé un mémoire dans le cadre des consultations du 27 mars 2012, dans lequel elle se réjouissait de l'initiative du gouvernement de se préoccuper des phénomènes de l'intimidation et, plus généralement, de la violence à l'école en raison de leurs conséquences néfastes sur les individus touchés directement et indirectement, sur l'environnement éducatif et sur la persévérance scolaire.⁷

La FCPQ a de nouveau participé à des discussions et partagé ses demandes lors du Forum sur la lutte contre l'intimidation, événement présidé en 2014 par Philippe Couillard, alors premier ministre du Québec.

Entre 2013 et 2022, la FCPQ fait des recommandations pour améliorer le rôle du protecteur de l'élève et dépose son mémoire en janvier 2022 relativement au projet de loi 9 sur le protecteur national de l'élève.

Le 6 décembre 2023, le projet de loi 47 visant à renforcer la protection des élèves est présenté à l'Assemblée nationale par Bernard Drainville, ministre de l'Éducation. La FCPQ accueille avec intérêt⁸ le projet de loi et les mesures qu'il propose pour mieux protéger les élèves. La FCPQ dépose son mémoire dans le

³ [FCPQ (2000, mars). Faut-il créer un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants au Québec?] dans FCPQ. (2008, février). Le traitement des plaintes dans le réseau scolaire : des mécanismes à consolider et à bonifier. 12 p

⁴ [FCPQ (2003, octobre). La profession enseignante : le point de vue de la FCPQ] dans FCPQ. (2008, février). Le traitement des plaintes dans le réseau scolaire : des mécanismes à consolider et à bonifier. 12 p.

⁵ FCPQ. (2008, février). Le traitement des plaintes dans le réseau scolaire : des mécanismes à consolider et à bonifier. 12 p.

⁶ FCPQ. (2016, novembre). Neutralité et accessibilité demandées [communiqué de presse]. <https://www.fcpq.qc.ca/communiquie-protecteur-eleve-2016/>

⁷ Mémoire déposé à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi no 56, Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, p.2, point 1.3, https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/FCPQ_PL-56-Final-1.pdf

⁸ Projet de loi pour renforcer la protection des élèves, 7 décembre 2023, <https://www.fcpq.qc.ca/projet-de-loi-pour-renforcer-la-protection-des-eleves/>

cadre des consultations particulières et présente ses recommandations en commission parlementaire le 30 janvier 2024.

Tout récemment, en septembre 2024, la FCPQ a déposé son mémoire dans le cadre des consultations particulières sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. Ce mémoire fut présenté à la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes le 12 septembre 2024. La FCPQ est d'avis que tous les adultes doivent travailler ensemble pour éduquer les jeunes à une utilisation saine des écrans, à l'école, à la maison et dans la société dans son ensemble. Les écrans étant là pour rester, la FCPQ recommandait alors d'éduquer, les jeunes ainsi que les adultes, pour apprendre à utiliser les écrans de façon positive, ce qui inclut la prévention et l'éducation en matière de cyberintimidation.

B. Informer et outiller les parents en matière d'intimidation

Grâce au financement accordé par le ministère de la Famille dans le cadre de son programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation*, la FCPQ crée, en 2020, un outil pour soutenir les parents dont l'enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation, soit notre *Guide pour accompagner les parents dont les enfants sont confrontés à des situations de violence et d'intimidation en milieu scolaire*. La même année, la FCPQ crée des capsules vidéo s'adressant directement aux parents, produites en collaboration avec le Théâtre Parminou. Ces outils sont disponibles sur le site web de la FCPQ.⁹

La FCPQ a également aidé à la création et au développement de la pièce de théâtre *Un parent presque parfait* avec le Théâtre Parminou, sur le thème de l'intimidation, et l'a présentée dans plusieurs régions du Québec entre 2021 et 2023.

Au cours des dernières années, la protection des élèves contre l'intimidation et la cyberintimidation a été une des priorités de la Fédération en raison des nombreux cas révélés au grand jour et des inquiétudes grandissantes des parents. La FCPQ a soulevé à plusieurs occasions l'urgence et l'importance d'agir pour mieux protéger nos jeunes.

⁹ Page web « Agir face à la violence et à l'intimidation », <https://www.fcpq.qc.ca/parents/agir-face-a-la-violence-et-a-lintimidation/>

3. EXPOSÉ GÉNÉRAL

Les parents du Québec et la Fédération des comités de parents du Québec sont préoccupés depuis de nombreuses années par l'intimidation et la cyberintimidation dans le milieu scolaire. Les nombreuses recommandations partagées dans les 50 ans d'existence de la FCPQ ont contribué à mieux protéger les jeunes.

Par ailleurs, au cours des 50 dernières années, la FCPQ a su démontrer son engagement et sa collaboration dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation auprès des différents ministères, faisant d'elle un partenaire clé pour ces derniers.

Une fois de plus, la FCPQ répond présente et exprime son désir de poursuivre cet héritage en continuant de proposer des solutions et des actions sur ce sujet sociétal d'importance.

Les résultats de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022¹⁰, démontrent clairement que les enjeux d'intimidation et de cyberintimidation transcendent les différents contextes et milieux de notre société.

À cet égard, la FCPQ réitère la nécessité que les différents acteurs de la société, incluant les différents ministères, travaillent de manière concertée pour apporter une solution globale à ce fléau sociétal.

S'agissant du milieu scolaire, l'adoption récente du projet de loi 47, *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel*, est un pas dans la bonne direction en matière de lutte et de prévention contre l'intimidation et la cyberintimidation. Entre autres mesures, la FCPQ s'est notamment réjoui de la mise en place d'un gabarit ministériel de plan de lutte.

Néanmoins, nous réitérons que ce combat contre l'intimidation et la cyberintimidation est une responsabilité partagée. Les données et statistiques

¹⁰ [Extrait des données de l'étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022.](#)

alarmantes en matière d'intimidation et de cyberintimidation ne permettent plus aux acteurs de la société qui luttent contre ces phénomènes de travailler en silo. À cet égard, la Fédération invite les différents ministères à soutenir non seulement les écoles, mais également les parents, les communautés et la société dans son ensemble. Ainsi, nous sommes de l'avis qu'une sensibilisation massive multisectorielle et transpartisane devrait être envisagée, de même que la mise à disposition et la diffusion massive d'outils et de formations à la société dans son ensemble.

S'agissant de soutenir et d'outiller, la FCPQ a amorcé ces actions depuis déjà plusieurs années. Tel que mentionné à la section 2 du présent mémoire, grâce au financement accordé par le ministère de la Famille, en 2020, la FCPQ a créé des outils pour soutenir les parents dont l'enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation. Nous pensons notamment à notre *Guide pour accompagner les parents dont les enfants sont confrontés à des situations de violence et d'intimidation en milieu scolaire*.

Afin de faire la promotion, de mettre à jour ses outils et d'en poursuivre la création et le développement, la FCPQ a présenté trois formulaires de demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier *Ensemble contre l'intimidation* du ministère de la Famille, en 2021, 2022 et 2023. Ces trois demandes ayant malheureusement fait l'objet d'un refus, pour l'année 2024-2025, la FCPQ s'est associée à EPBC (Étudiant.e.s Pro Bono du Canada) section Université Laval, dans le cadre d'un projet pour la révision et la mise à jour du *Guide pour accompagner les parents dont les enfants sont confrontés à des situations de violence et d'intimidation en milieu scolaire*.

À titre de partenaire clé, impliqué depuis fort longtemps dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation, la FCPQ sollicite le soutien financier du ministère de la Famille dans le cadre de son programme *Ensemble contre l'intimidation*, pour continuer de créer, développer et mettre à jour des outils en matière de prévention contre l'intimidation et la cyberintimidation et pour en faire la promotion.

Enfin, nous ne saurions conclure sans évoquer le lien entre intimidation et civisme. S'il n'y a qu'un pas entre l'incivilité et l'intimidation, nous sommes par ailleurs d'avis que l'intimidation est nécessairement de l'incivilité. Dès lors, ces deux notions sont intrinsèquement liées. À la lumière de ces constats, nous pouvons nous demander

quels effets ont eu les différents plans mis en place pour lutter contre l'intimidation depuis la dernière décennie. Les statistiques démontrent que l'intimidation est partout autour de nous et l'incivilité occupe une place grandissante dans notre société. L'élaboration du prochain plan d'action est peut-être l'occasion de s'attarder sur un phénomène plus large qu'est le civisme dans notre société.

CONCLUSION

L'importance et l'urgence de la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation ne sont plus à démontrer. La FCPQ réitère son soutien au ministère de la Famille et son désir de poursuivre ses actions en matière de lutte et de prévention de l'intimidation, de la cyberintimidation et de l'incivilité. En tant que société, nous avons encore du pain sur la planche pour éradiquer ces fléaux et faire de nos milieux de vie, des milieux sains, respectueux et inclusifs pour tous et toutes!

4. LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

La FCPQ désire demeurer un partenaire clé auprès des différents ministères dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation. La FCPQ réitère son soutien et sa collaboration, notamment auprès du ministère de la Famille, pour l'élaboration du prochain plan d'action concerté pour prévenir l'intimidation et la cyberintimidation.

Recommandation 2

S'assurer que les ressources et les outils nécessaires pour accompagner les parents, les communautés et la société dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation soient disponibles et accessibles.

Recommandation 3

La FCPQ sollicite le soutien financier du ministère de la Famille dans le cadre de son programme *Ensemble contre l'intimidation*, pour continuer de créer, développer, mettre à jour et faire la promotion de ses outils en matière de prévention et de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation.

Recommandation 4

La FCPQ recommande le déploiement d'un plan massif d'éducation, de sensibilisation et de prévention en matière d'intimidation, de cyberintimidation et de civisme, à l'ensemble de la société.